REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-
SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT
-:-

DECRET N° 186 / PR-SGG

ANNEE 1967

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Proclamation du 22 décembre 1965 ;

VU le Décret N°147/PR du 16 mai 1967, portant formation du Gouvernement ;

VU les nécessités de service,

D É C R È T E :

Article 1er - Mr Arsène KINDE, Administrateur des Affaires d'Outre-Mer, précédemment Directeur Général de la Société Nationale des Huileries du Dahomey, est affecté pour ordre à la Présidence de la République.

Article 2 - Les solde et accessoires de l'intéressé sont imputables au Budget National - chapitre 202-02 - Article 1.

Article 3 - Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 8 Juin 1967

par le Président de la République,

Pr. Le Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du Plan absent,
Le Ministre de l'Education Nationale Char- Intérim,

E. BOCCO

Général Christophe SOGLO

VISE :
LE CONTROLEUR-FINANCIER

C. MIDAHUEN.

Ampliations :

PR 4 - CS 6 - SNAHDA 2 - SGG 4 - DP 2 - Intéressé 1 - IAA 1 - Gde.Chanc. 1 - DB-CF-DC-Solde-DI 5 - Trésor 4 - JORD 1. Ministères 11 - DGAJL 2.